

02 JUNI 2020

Le 1 juin 20

I/A	CA/CG	
I/A	A-D/PSDT	X
I/A	DGO/DGS	A
I/A	Candidat	
I/A	Locatif	
I/A	Social	
I/A	Compta	
I/A	Technique	
I/A	RH	

Aux membres du C.A,

Merci pour vos bons vœux.

Pour l'AG du 22 juin 2020, voici le résultat de mes cogitations (Du choc des idées, jaillit la lumière.)

1) Question préliminaire = suite à l'AG du 16/12/17 (fusion) nous devrions avoir un nouveau carnet de coop. et l'établissement d'uniformité des valeurs de part coop. (effectif & honoraires). Je constate que lors d'un vote on ne tient pas compte de ses éléments - légalité ?

2) qui siège à l'AG (huit élus.)

3) En principe il faut des scrutateurs admis par l'AG.

4) Vu la nouvelle loi sur les AG, Est-il si urgent de tenir une

AG. (Déconfinement). On ne va pas attendre un an pour nommer de nouveaux administrateurs

Floral est minoritaire au sein du C.A., ce qui est contraire à l'esprit de la fusion,

5) Je crois que la nouvelle loi rend le vote obligatoire.

Il est toujours possible de s'abstenir (sauf erreur de ma part)

6) Comptabilité - A/Présences au C.A. Je remarque que les Adm. Floral ne touche rien (par leur volonté ou par leur absence au C.A. ?)

B/L'Adm bibliothèque ? celle-ci ne fait pas partie du studio Logis ?

c) Comité de gestion est-il rétribué ?

D) Constate que les mandats d'Adm se terminent le 5/22 - Hors dans les statuts de fusion il est stipulé le 31/12/22

E) Si je fais le total des émoluments des Adm.
(2465) et le poste 617+620 (compte résultat) 2027,95 - ?
7) Divers - A) comment le coop n'ayant pas internet
peut-il avoir connaissance de questions-réponses
des autres coop, avant l'AG.

B) Dans le couloir de mon emmeuble, les
"Avis" son placée trop haut. Il est plus facile de
se baisser que de prendre une échelle. Les infos
"courrier" serait plus facile.

Je suppose que mes remarques seront
constructive. Merci d'avance